

ADHÉSION

Demande d'adhésion

ANNÉE D'ADHÉSION

2026 – 2027

ADHÉSION ENTREPRISE

Cotisation annuelle

Nous souhaitons faire adhérer notre société à la Chambre de Commerce Franco-Autrichienne dans la catégorie suivante :

- | | | |
|--------------------------|--------------------|--|
| ☐ | € 180 | Jeune entreprise jusqu'à 10 employés* |
| ☐ | € 400 | Entreprise jusqu'à 10 employés |
| ☐ | € 500 | Entreprise jusqu'à 100 employés |
| ☐ | € 700 | Entreprise de plus de 100 employés |
| ☐ | € 1.400 | Entreprise de plus de 500 employés et filiales de grandes entreprises françaises |
| ☐ | sur demande | Membre VIP |

* Fondée depuis moins d'un an selon l'extrait du registre du commerce. Uniquement pour la première année d'adhésion ; ensuite, la classification normale s'applique.

ADHÉSION INDIVIDUELLE

Membre privé

Je souhaite adhérer à titre privé à la Chambre de Commerce Franco-Autrichienne dans la catégorie suivante :

- | | | |
|--------------------------|--------------------|-----------------|
| ☐ | € 150 | Membre privé* |
| ☐ | dès € 1.000 | Membre mécène** |

* La CCFA a pour objet de renforcer les relations d'affaires entre entreprises françaises et autrichiennes. L'adhésion à titre individuel est donc strictement personnelle et non transférable. Elle sert généralement à garder le contact avec d'anciens membres d'entreprises (p. ex. après un départ à la retraite ou lorsque la nouvelle activité n'a plus de lien avec la France). Pour les événements à places limitées, les inscriptions des membres individuels sont traitées en second rang, voire ne peuvent être acceptées. Les indépendants et entreprises unipersonnelles relèvent de la catégorie « jusqu'à 10 employés ».

** Les membres mécènes soutiennent la CCFA à titre privé. Leurs inscriptions aux événements sont traitées comme celles des membres entreprise.

CONDITIONS

Cotisation & résiliation

FISCALITÉ

Les cotisations ne sont pas soumises à la TVA autrichienne et sont déductibles fiscalement.

ADMISSION

La CCFA se réserve le droit de refuser une demande sans en donner les raisons. La demande est acceptée dès réception de la facture de la CCFA par mail et devient effective après paiement — avec tous les avantages liés : inscription dans la base de données pour l'envoi des invitations et informations, présentation dans le magazine « Caléidoscope », etc.

DURÉE

La cotisation est valable pour une année civile (du 1er janvier au 31 décembre) et doit être payée d'avance en janvier de chaque année.

RÉSILIATION

Selon les statuts, § 7.2 :

« ... La démission volontaire n'est possible qu'à la fin de l'année civile et à communiquer au directoire au moins trois mois avant cette échéance. Si ce délai n'est pas respecté, l'adhésion se prolonge sur l'année civile suivante ... »

LIEU, DATE

SIGNATURE

INFORMATIONS ET CONSENTEMENT

Vos coordonnées

NOM DE LA SOCIÉTÉ / NOM

DIRIGEANT

INTERLOCUTEUR

AUTRES INTERLOCUTEURS (POUR INVITATIONS & INFORMATIONS)

ADRESSE

TÉLÉPHONE

E-MAIL

SECTEUR D'ACTIVITÉ

NOMBRE D'EMPLOYÉS

Consentement

Conformément au règlement sur la protection des données (RGPD 2018), j'accepte :

- que mes données professionnelles soient saisies dans la base de données de la CCFA et utilisées ultérieurement ;
- que mes données puissent être transmises aux membres et partenaires de coopération de la CCFA ;
- de recevoir le magazine de la chambre de commerce, des mails d'information et des invitations aux événements de la CCFA par mail et par courrier.

Mes droits selon le RGPD

- Accès à tout moment aux données enregistrées et à leur durée de conservation
- Rectification
- Effacement à tout moment
- Limitation du traitement
- Obligation d'information de la CCFA en cas de rectification, d'effacement ou de limitation
- Portabilité des données
- Rétractation à tout moment

LIEU, DATE

SIGNATURE